

Le magazine du Conseil d' Architecture, d' Urbanisme et de l' Environnement

La Mouina Martinique

n°5

juin 2009



Les paysages martiniquais

ARCHITECTURE ET PAYSAGES :
APPROCHE REGLEMENTAIRE
LE CAS DE LA MARTINIQUE

DES ARBRES DANS LA VILLE :
FONCTION ET REGLEMENTATION

DIVERSITE ET DYNAMIQUES
PAYSAGERES

REGARDS CROISES

Catherine THEODOSE, artiste-peintre
Marcelino HAYOT, entrepreneur-paysagiste
Guy VILLERONCE, poète
Philippe VOLNY-ANNE, architecte
Alain FANCHETTE, pilote d'avion
Garcin MALSA, Maire de Sainte-Anne

Le paysage est tout ce que l'œil embrasse. Il s'agit d'une portion d'espace que l'on voit et que l'on vit. Il résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Des paysages reproduits en perpétuel changement

Depuis la période préhistorique, les peintres paysagistes tentent inlassablement de reproduire une grande variété de paysages.

Néanmoins, ces représentations varient en fonction des individus, sociétés, classes sociales et modes de vie.

Par ailleurs, la perception du paysage diffère selon la position géographique de l'observateur. En effet, la perception d'un paysage vu du ciel (en avion ou par image satellitaire) n'est pas la même si l'observation se fait à partir d'un bateau longeant un littoral. Enfin, le paysage évolue dans le temps. La luminosité d'un paysage à reproduire le matin, n'est pas la même en fin d'après-midi.

Par conséquent, un paysage est en perpétuel changement. Cet ensemble de modifications, dépendant d'une multitude de facteurs humains et géophysiques, constitue des dynamiques paysagères.

La reproduction d'un paysage sur une toile, nécessitant plusieurs heures pour sa réalisation, ne peut être une copie exacte de la réalité par rapport à la modification constante des éléments paysagers à reproduire, mais également en fonction de la subjectivité du regard du peintre qui peut attribuer plus d'importance à un ou plusieurs éléments qu'à d'autres. Ainsi, la photographie et les images satellitaires montrent davantage l'état réel d'un paysage à un moment bien déterminé.

Des patrimoines paysagers très diversifiés

La Martinique offre plusieurs facettes paysagères.

Cette diversité paysagère montre la richesse environnementale de la Martinique, notamment les composantes naturelles déterminant les paysages : topographie, hydrographie, végétation, climats. Elle met également en avant les empreintes sociétales (activités économiques, bâti, histoire) et une dimension culturelle (valeurs identitaires et affectives, repères sensoriels, représentations individuelles et sociales du réel) qui façonnent et caractérisent les paysages. De nos jours, le paysage est considéré comme un patrimoine à conserver et à transmettre aux futures générations.

Marcellin NADEAU
Président du CAUE de la Martinique

L'équipe du C.A.U.E. de Martinique vous propose une présentation des paysages martiniquais à travers une approche architecturale, urbanistique et environnementale. Comme à l'accoutumée, elle vous invite également à découvrir la vision de différents acteurs locaux en ce qui concerne nos paysages.

Bonne lecture à tous

Sommaire

EDITORIAL	p 2
ARCHITECTURE	
Architecture et paysages	p 3-6
URBANISME	
Des arbres dans la ville :	
Fonctions et réglementation	p 7-9
ENVIRONNEMENT	
Diversité et dynamiques paysagères	p 10-15
DU SUD..... AU NORD	p 16-17

REGARDS CROISES

Catherine THEODOSE, artiste-peintre	p 18-19
Marcelino HAYOT, entrepreneur-paysagiste	p 20-21
Guy VILLERONCE, poète	p 22-23
Philippe VOLNY-ANNE, architecte	p 24
Regard de sportif	p 25
Alain FANCHETTE, pilote d'avion	p 26-27
Regard d'enfant	p 27
Garcin MALSA, Maire de Sainte-Anne	p 28-29

BIBLIOGRAPHIE	p 30-31
---------------	---------

ACTUALITES	p 32
------------	------



Architecture et Paysages : Approche réglementaire Le cas de la Martinique

« Les paysages constituent un des paramètres les plus importants de notre environnement, qu'ils soient proches ou lointains. Dès le début du 20ème siècle et encore de nos jours, de nombreux textes ont été produits, visant à les préserver sinon à les protéger. Ils concernent aussi la Martinique. Pourtant, malgré cela, de nombreux paysages de notre île s'imposent encore à nous de manière négative à cause des dégradations qu'ils subissent... »



Ville de Saint-Pierre



**Epaves et dépôts d'ordures contribuant
à la dégradation du paysage**

La Convention européenne du paysage signée en 2000, définit le paysage comme étant « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage constitue non seulement un assemblage de composantes naturelles (relief, hydrographie, végétation, etc.), mais il est aussi le reflet des sociétés sur un territoire, à travers l'urbanisation, les infrastructures, les pratiques agricoles... Il a également une dimension culturelle. Un même paysage peut en effet être perçu différemment selon la culture ou la sensibilité de celui qui le découvre. Différents niveaux de perception peuvent ainsi exister selon l'approche qui en est faite : morphologique, géographique, écologique, culturelle, artistique, architecturale, ou en termes de sciences humaines... Le paysage n'est pas figé, il évolue de manière permanente ne serait-ce qu'en fonction de la lumière du jour. Il est aussi très fragile et il suffit d'un rien pour le dénaturer.

En France, dès le début du 20ème siècle, la préoccupation de la protection des paysages s'est faite jour avec la fondation de la Société pour la protection des paysages de France. Par la suite, durant tout le siècle dernier et encore récemment, de nombreux textes réglementaires ont été produits et montrent l'importance croissante de l'intérêt pour les paysages.

Architecture

***“Le paysage n'est pas figé, il évolue de manière permanente
ne serait-ce qu'en fonction de la lumière du jour.”***

Le tableau suivant récapitule les dates et les textes importants relatifs au paysage, qui ont marqué le XX^{ème} siècle en France.

1901, Fondation de la Société pour la protection des paysages de France.
1906, 2 avril, Loi sur la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.
1913, 31 décembre, Loi sur les monuments historiques et leurs abords.
1919, 14 mars, Loi concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes.
1930, 2 mai, Loi relative aux sites pittoresques inscrits et classés.
1943, 15 juin, Loi d'urbanisme.
1954, 26 juillet, Décret instaurant le code de l'urbanisme, stipulant qu'un permis de construire pouvait être refusé à un édifice « de nature à porter atteinte à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels et urbains ».
1955, 29 août, Décret instaurant le règlement national d'urbanisme.
1967, 30 décembre, Loi d'orientation foncière instaurant les plans d'occupation des sols (POS).
1971, Premier ministère de l'Environnement.
1976, 10 juillet, Loi relative à la protection de la Nature, dont l'article 1 mettait sur un même plan « la nature et les paysages ».
1976, 1^{er} juillet, Discours du président de la République Valéry Giscard d'Estaing, à Angers, énonçant la nécessité d'un « urbanisme naturel » et proposant l'instauration d'un « environnement à la française ».
1977, 3 janvier, Loi sur l'Architecture décrétant d'utilité publique « le respect des paysages naturels et urbains ».
1983, 7 janvier, Loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, instaurant les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU).
1992, Création des plans de paysage, démarche partenariale entre l'État et les collectivités locales.
1993, 8 janvier, Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages prévoyant que « l'État peut prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager ». Les ZPPAU deviennent en outre des ZPPAUP : zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
1994, 18 mai, Décret donnant aux POS une dimension paysagère et instaurant le « volet paysager » du permis de construire.
2000, 13 décembre, Loi « Solidarité et renouvellement urbain » instaurant les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui doivent, notamment, « déterminer les conditions permettant d'assurer la préservation des milieux, sites et paysages naturels et urbains ».

Source : Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient - Daniel Le Couédic
Institut de géoarchitecture - Université de Bretagne occidentale
Cahiers de Géographie du Québec - Volume 46, n° 129, décembre 2002 – Pages 281-297

Les années 1954, 1977, 1993, et 1994 ont été les plus marquantes dans la prise en compte du rapport de l'architecture au paysage.

Le décret du 26 juillet 1954 a ainsi donné la possibilité de refuser un permis de construire à un édifice qui est de nature à porter atteinte à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels et urbains.

La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture affirme quant à elle, dans son article 1^{er}, l'importance de la création architecturale, du rapport harmonieux qui doit exister entre les constructions et leur milieu environnant, ainsi que le respect des paysages, qu'ils soient naturels ou urbains.

La loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages a édicté que les plans d'occupation des sols¹ veilleraient désormais « à la préservation de la qualité du paysage » et créé le « volet paysager » du permis de construire.

Son premier décret d'application, publié le 11 avril 1994, informe que « des directives paysagères », élaborées par l'Etat ou sous sa surveillance, fixeraient « les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures des paysages ».

¹ La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) a remplacé les POS par les PLU (Plan Locaux d'Urbanisme), ce qui constitue une réforme profonde. Dans le cadre d'une démarche de développement durable, elle incite entre autres à réduire la consommation des espaces non urbanisés et la périurbanisation, en favorisant la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés.

Le Code de l'Urbanisme, modifié suite à cette loi prévoit dans son article L.121-1 que les PLU « déterminent les conditions permettant d'assurer (...) une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains (...), la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

“ L’ autorisation de construire est assujettie à la fourniture d’une « notice paysagère » décrivant le paysage et l’environnement de la future construction et les dispositions prises pour y assurer son insertion ”

Son second décret, publié le 18 mai 1994, précise que l’autorisation de construire est assujettie à la fourniture d’une « notice paysagère », décrivant le paysage et l’environnement de la future construction et les dispositions prises pour y assurer son insertion.

Cette loi a aussi transformé les ZPPAU (Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain) mises en place par la loi du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l’Etat, en ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)...

Aujourd’hui, avec l’application de la Convention européenne du paysage,² les pays européens s’engagent, en vertu de son article 6.c, à :

- identifier leurs propres paysages sur l’ensemble de leur territoire ;
- analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient
- suivre les transformations ;
- qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribués par les acteurs et les populations concernées.

A cet effet, le Ministère Français de l’Ecologie, de l’Energie, du Développement durable et de l’Aménagement du Territoire a mis en œuvre le programme des Atlas du paysage, dont la démarche est coordonnée au niveau des régions par les DIREN. Ces Atlas, réalisés par des bureaux d’études en paysage, ont pour objectif de décrire les paysages sur l’ensemble du territoire, en définissant des entités paysagères homogènes, en identifiant leurs enjeux et leur évolution. Ils constituent des outils de connaissance des paysages et servent de cadre de référence pour les décisions d’aménagement, de gestion ou de planification des territoires.

Ce ministère a aussi initié une démarche portant sur des Plans de paysage qui visent à exprimer un projet de territoire et qui correspondent aux objectifs de qualité paysagère définis dans la Convention européenne du paysage.

La qualité et la protection des paysages à la Martinique.

La qualité et la protection des paysages est de longue date une préoccupation forte au niveau national. Mais qu’en est-il à la Martinique ?

Alors que la majeure partie des textes édictés est applicable à la Martinique, on ne peut s’empêcher de rester dubitatif en observant certains de ses paysages, singulièrement ceux qui ont été urbanisés durant ces trente dernières années.

En effet, malgré les lois de 1977 et 1984 citées précédemment, force est de constater que de nombreux paysages sont dégradés du fait d’un mitage très présent et de lotissements où s’élèvent des constructions à l’architecture disparate et peu respectueuses de leur environnement. Il s’agit souvent de constructions qui ont été implantées par le biais de terrassements en déblais importants qui dénaturent les sites, sinon qui sont en disharmonie avec l’existant du fait de leur volumétrie, des couleurs mises en œuvre, du choix des espèces végétales les environnant. Ce manque de respect s’observe aussi pour les paysages urbains quand des constructions nouvelles sont édifiées sans relation harmonieuse avec l’existant.

Toute une série de questions viennent alors à l’esprit. Cette situation est-elle due à une absence de sensibilisation des différents acteurs du cadre bâti à la qualité des paysages, qu’ils soient maîtres d’ouvrages, maîtres d’œuvres, responsables politiques ou administratifs ?

Les documents d’urbanisme, notamment les Plans d’Occupation des Sols et les Plans Locaux d’Urbanisme, prennent-ils véritablement en compte cette volonté de préserver les paysages à travers leur rédaction ou leurs exigences ? Les notices paysagères imposées dans les demandes de permis de construire jouent-elles véritablement le rôle qui leur est échu, sinon leur importance est-elle véritablement prise en compte par les instructeurs lors de l’instruction des demandes de permis de construire ou d’aménager ? Ces derniers sont-ils formés afin de bien appréhender les projets dans leurs rapports au paysage ?

² Cette convention est appliquée en France depuis le 1er juillet 2006.

Leur apporter une réponse n'est pas évident. Toujours est-il qu'en ce qui concerne la Martinique, compte tenu de sa topographie et de l'exiguïté de son territoire, la moindre atteinte au paysage - ne serait-ce que par une petite construction mal insérée dans son environnement - est immédiatement perceptible.

Partant de ce constat, il convient de dire que l'article 4 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui permet aux personnes physiques qui veulent édifier ou modifier pour elles-mêmes une construction de **faible importance** de se dispenser du recours obligatoire à l'architecte pour la demande de permis de construire, va à l'encontre du respect des paysages de notre île caractérisés par un mitage très important. Sur le plan réglementaire, une construction de faible importance correspond à un bâtiment dont la surface Hors Œuvre Nette (SHON)³ est inférieure à 170 m². Mais, il n'est pas rare que sa surface Hors Œuvre Brute (SHOB) dépasse les 300 m². Ce qui peut impacter fortement un paysage...

Quand on sait qu'environ 80 % des constructions individuelles édifiées à la Martinique ne sont pas conçues par des architectes et que de nombreuses constructions sont réalisées par des constructeurs de maisons individuelles dont certains ne respectent pas l'article 5⁴ de la loi de janvier 1977, on est en droit de s'interroger quant au rôle protecteur de cette loi.

Cette dernière stipule en effet dans son article 1 que : « L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt. »

On doit noter cependant que celle-ci a prévu la création des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Organismes de conseils gratuits dont les missions sont :

- de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

- de contribuer, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

- de fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Malheureusement, les CAUE ne sont pas toujours sollicités comme il se doit et les conseils prodigués par leurs architectes conseillers ne s'imposent pas à ceux qui les consultent. Ces derniers étant libres de faire ce qu'ils souhaitent, dès lors qu'ils respectent les règlements d'urbanisme. Ce qui ne signifie pas forcément une bonne réponse à l'article premier de la loi du 3 janvier 1977.

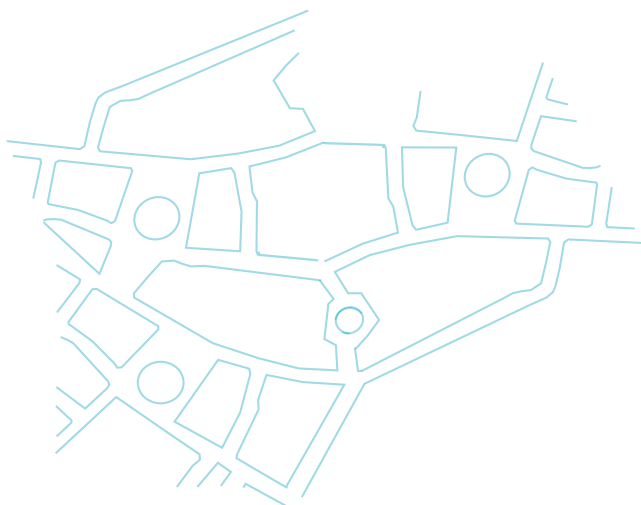
Il ne faut cependant pas rester négatif, car il existe aujourd'hui une véritable prise de conscience quant à l'atteinte portée aux paysages martiniquais et à la nécessité de les préserver. Cela, grâce au travail de sensibilisation mené depuis de nombreuses années par différents acteurs comme les organismes d'Etat ou locaux, des écoles, des associations dont le CAUE, certains médias, etc. qui promeuvent le respect et la qualité des paysages. On peut aussi observer que certaines opérations de construction sont plus respectueuses du paysage du fait d'une meilleure intégration dans leur environnement, que cela soit en termes d'adaptation au relief, de volumes, de choix de matériaux et de couleurs. La notion de développement durable se fait aussi de plus en plus présente et de nombreux bâtiments publics font d'une démarche « Haute Qualité Environnementale ». Il convient aussi d'ajouter que les PLU les plus récents vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des paysages. Souhaitons que cette prise de conscience se confirme et se généralise avec la mise en place de l'Atlas du paysage de la Martinique, en cours de réalisation.

Patrick VOLNY-ANNE

³La surface hors œuvre nette s'obtient en déduisant de la SHOB (somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, mesurées au nu extérieur des murs). les surfaces de plancher suivantes :

- les surfaces de plancher des locaux ou parties de locaux situées en comble ou en sous-sol dont la hauteur est inférieure à 1,80m (hauteur calculée à partir de la face interne de la toiture ou du plafond et non à partir d'un faux plafond) ;
- les combles et les sous-sols non aménageables, en raison :
 - de leur affectation (locaux techniques de chaufferie, vide sanitaire, locaux à ordures, filtres à eau...)
 - de leur nature (caves sans ouvertures autres que des prises d'air, combles encombrés par la charpente, impossibilité manifeste de la structure du plancher à supporter les surcharges d'un usage d'habitation) ;
- les toitures-terrasses, balcons, loggias et surfaces non closes au rez-de-chaussée ;
- les surfaces destinées au stationnement des véhicules (qu'elles soient de plain-pied ou enterrées) ;
- les locaux affectés aux récoltes, animaux, au matériel agricole, ou aux serres de production.

⁴ « Les modèles types de construction et leurs variantes, industrialisés ou non, susceptibles d'utilisation répétée doivent, avant toute commercialisation, être établis par un architecte dans les conditions prévues à l'article 3 ci-dessus et ce, quel que soit le maître d'ouvrage qui les utilise. »



Les arbres dans la ville : Fonctions et réglementations

L'arbre en milieu urbain joue un triple rôle dans notre environnement, à la fois paysager, écologique et psychologique. Dans ce milieu forcément plus agressif, l'arbre requiert beaucoup de soins et de solides qualités pour résister au milieu urbain.

De nombreux facteurs régissent la plantation elle-même : la sélection des essences, la dimension, la forme, la floraison, le feuillage, le sol et le climat, le système racinaire, l'âge... Planter un arbre signifie mettre en œuvre des techniques particulières, choisir le mobilier destiné à le protéger des agressions et enfin l'entretenir, donc le respect des étapes qui répondent chacune à des exigences précises.



Ficus à Sainte-Marie

La place de l'arbre dans la ville

L'arbre dans la ville est un trait d'union entre l'homme et la nature. Il remplit différentes fonctions :

Un rôle paysager

L'arbre participe à l'amélioration du cadre de vie. La fonction paysagère de l'arbre intègre elle-même plusieurs composantes :

- composante utilitaire : écran visuel, protection contre le vent ou le soleil, écran phonique, séparation de deux espaces.

- composante accompagnement : l'arbre structure l'espace, permet de souligner, appuyer, renforcer toutes sortes d'éléments participant à la composition urbaine, tels que le bâti, les circulations, les axes, le TCSP...

- composante esthétique : les volumes, formes, couleurs, textures de feuillage, floraisons de la

gamme végétale, offrent une diversité de choix très étendue qui permet de créer des ambiances urbaines différentes.

Un rôle écologique

L'arbre fait partie intégrante de l'écosystème urbain. Il produit de l'oxygène, fixe les particules de poussière à la surface de ses feuilles et accroît l'humidité de l'air par transpiration au niveau de ses feuilles. Les arbres agissent non seulement comme une sorte de masque au soleil, au vent et au son mais aussi comme une source d'humidité et un régulateur de la température de l'air et des surfaces environnantes. La présence d'arbre permet de diminuer la température de l'air et des surfaces proches.

Un rôle psychologique

L'arbre nous rattache à un passé, son espérance de vie étant proche de la nôtre. Il peut aussi être un support pédagogique en tant que représentant de la nature dans nos villes. Il marque les saisons, rappelant aux citoyens les rythmes biologiques de la nature.

"L'arbre marque les saisons, rappelant aux citoyens les rythmes biologiques de la nature"

Urbanisme

Un milieu urbain agressif

Le milieu urbain n'offre pas les conditions idéales de développement et de survie pour un arbre, les contraintes auxquelles il doit faire face sont nombreuses :

- sécheresse : volume de terre exploitable limité par les racines ;
- pollution : gaz, particules de poussière, métaux lourds..
- asphyxie racinaire : tassement du sol par piétinement ou stationnement ;
- blessures accidentelles : chocs de véhicules sur le tronc, branches arrachées ;
- élagages drastiques : suppression de branches de diamètre important.



La politique de gestion et de renouvellement des plantations

La conduite de cette politique est conditionnée par les caractéristiques du patrimoine existant : âge des plantations, espérances de vie selon les essences... Il s'agit donc de mettre en place **un inventaire global** qui peut être associé aux sites (répertoire par nom de rue et essence). Il est également possible d'effectuer un

inventaire par alignement qui fera apparaître les caractéristiques propres des peuplements (âge, essence) et permettre de suivre et de programmer la gestion des interventions d'entretien et leur périodicité. Enfin, dans le cadre de peuplement hétérogène, **l'inventaire « pied à pied »** devient alors indispensable pour affiner la gestion jusqu'à l'individu. Bien sûr, la collecte des données est plus longue, mais elle permet de suivre l'état sanitaire des plantations arbre par arbre.

Certaines villes s'équipent de logiciels spécifiques qui fonctionnent comme des bases de données, qui permettent d'acquérir, de stocker, de tenir à jour les informations recueillies, et qui favorise la gestion des interventions d'entretien (mémoire des interventions antérieures, prévisions...).

Les arbres peuvent également être cartographiés dans le cadre d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui établit une relation instantanée entre la situation géographique de l'arbre et sa fiche descriptive.

Protéger et valoriser le patrimoine végétal

Plusieurs réglementations permettent de protéger un arbre en milieu urbain.

Le Plan Local d'Urbanisme

Au titre de l'article L.130-1, les Plans Locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver ou à créer... Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignement. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

L'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme permet d'identifier et de localiser des éléments de paysages, quartiers, îlots, immeubles... à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique. Ainsi, le P.L.U. offre la possibilité de faire apparaître sur les documents graphiques les éléments qui ont un intérêt suffisant pour justifier leur préservation.

Le règlement municipal de voirie

Des clauses spécifiques liées à la protection des arbres d'alignement peuvent être insérées dans le règlement municipal de voirie. Il peut s'agir de clauses permettant d'évaluer la valeur des végétaux en cas de sinistre.

Les normes AFNOR

Elles vont déterminer des règles de protection pour les arbres en place vis-à-vis de travaux d'installation de réseaux (NFP 98-331 de février 2005). Il n'est ainsi autorisé aucune implantation de réseaux à moins de deux mètres des arbres sans protection particulière.

Quelques recommandations

En définitive, on se rend bien compte de l'importance pour les citoyens et autres usagers de la ville de la présence d'arbres en milieu urbain. Évidemment ces plantations doivent se faire en respectant certaines préconisations liées au développement de l'arbre et à l'agressivité du milieu urbain. Les espèces doivent être sélectionnées en fonction des objectifs de départ qui doivent être précisés. La gestion et l'entretien des plantations ne doivent pas être négligés, car ils assurent leur pérennité.

La sélection des espèces doit tenir compte de toutes les caractéristiques du milieu naturel, en favorisant les espèces endémiques ou les mieux adaptées à l'environnement de l'aménagement. La dimension culturelle et éducative de l'arbre ne doit pas être négligée, puisqu'elle permet aux plus jeunes notamment de découvrir des espèces auxquelles sinon ils ne seraient pas confrontés.

Enfin, signalons que le C.A.U.E. de la Martinique s'est lancé avec l'appui des communes dans un travail d'inventaire non exhaustif de quelques arbres remarquables en Martinique. Ces arbres sont qualifiés de remarquables soit par leur rareté, leur dimension, leur histoire ou une légende associée, bref ils constituent des objets patrimoniaux, à connaître et à protéger, et sont des témoins privilégiés mais fragiles de notre histoire.

Il apparaît en effet, que peu de documents d'urbanisme aujourd'hui ont procédé dans le cadre de leur élaboration, à l'inventaire, à la localisation et à la protection des espèces végétales remarquables sur le territoire qu'ils couvrent.

Cette initiative du C.A.U.E. de la Martinique devrait favoriser une sensibilisation de la population et des élus sur cette question de la connaissance et de la valorisation des éléments de notre patrimoine naturel.

Gilles BIROTA

“ La sélection des espèces doit tenir compte des caractéristiques du milieu naturel en favorisant les espèces endémiques ou les mieux adaptées à l'environnement de l'aménagement ”



Poirier à Trinité



Tamariniers à Sainte-Anne

Diversité et dynamiques paysagères

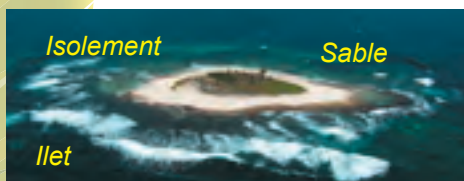
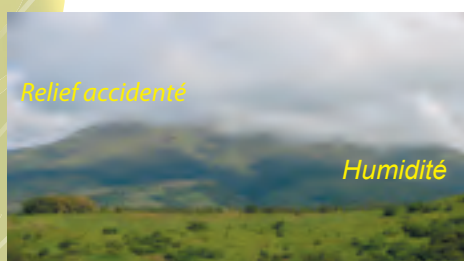
Maints qualificatifs sont attribués aux paysages. Le paysage peut être littoral, de montagne, naturel, rural, urbain, périurbain, industriel, touristique... Remarquons que ces qualificatifs font souvent référence à des composantes géophysiques (reliefs, climats, domaines bioclimatiques, hydrographie) ou à des activités et constructions humaines qui reflètent une dimension culturelle, un mode de vie et une histoire, donc des empreintes sociétales (axes de communications, bâtis, habitats, activités touristiques, agricoles, industrielles ou de loisir...).

Quels paysages retrouve-t-on à la Martinique ? Quelles dynamiques les concernent ?

La diversité des paysages martiniquais

La Martinique est connue pour ses nombreuses facettes paysagères déterminées par des zones de reliefs agissant sur la répartition bioclimatique, mais aussi par l'omniprésence de la mer (la Martinique étant un petit espace insulaire). Ainsi, on note une différence nette entre les paysages naturels des versants occidentaux moins concernés par les alizés chargés d'humidité et ceux des versants orientaux plus arrosés. Les paysages littoraux où la mer et l'horizon sont des éléments incontournables, se différencient de ceux des terres intérieures. Les paysages des zones de plaines s'opposent à ceux des zones montagneuses. Ceux des mornes se lient à ceux des " fonds ".

Diversité des paysages naturels



Outre les composantes géophysiques, le paysage est également façonné par les activités et les constructions humaines, donc par l'anthropisation. Cette anthropisation est plus remarquable sur les littoraux, les zones planes ou de faible relief, donc dans les espaces les plus accessibles. Néanmoins, l'urbanisation qui est l'une des facettes de l'anthropisation, semble "grignoter" les espaces ruraux et naturels et ce, même sur les pentes abruptes. Dans un type de paysage, il peut y avoir plusieurs variantes. Ainsi, il existe en réalité plusieurs catégories de paysages urbains dans la ville de Fort-de-France, évoluant selon les reliefs, le type d'habitat, donc selon la nature des constructions, des classes sociales et socioculturelles.

Diversité des paysages ruraux

Des activités économiques influentes



Des champs aux couleurs variées

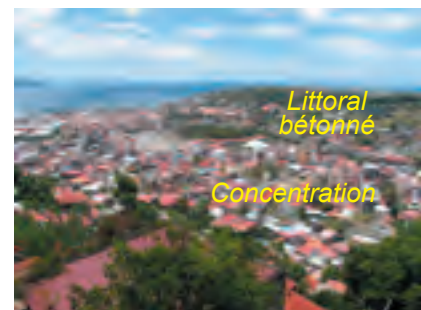
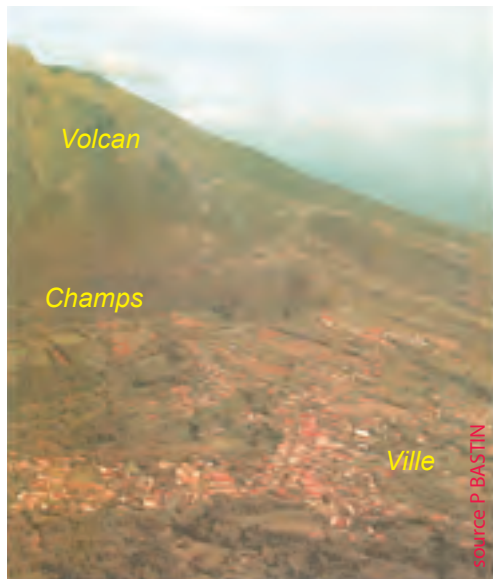


Organisation spatiale en milieu rural



Diversité des paysages urbains et péri-urbains

Des organisations spatiales en milieu urbain et péri-urbains

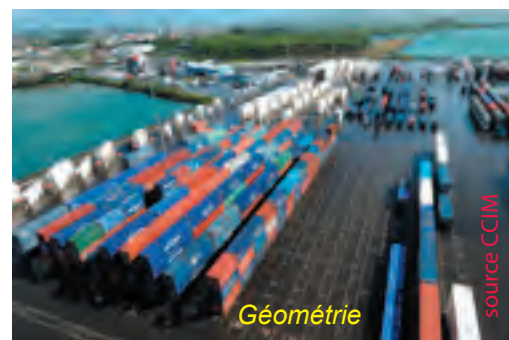


Des types d'habitat et une diversité sociale marquant les paysages urbains



Environnement

Des activités industrielles et commerciales façonnant les paysages urbains



Diversité des paysages touristiques et de loisirs



Les dynamiques paysagères

Un paysage est loin d'être statique : diverses formes d'érosion, d'aléas naturels (séismes, cyclones, et éruptions volcaniques), d'actions morphoclimatiques (éboulements, effondrements de terrain), de changements climatiques et bioclimatiques (réchauffement planétaire), transforment un paysage parfois de façon radicale.

A ces facteurs de modification géophysiques, s'ajoutent des facteurs humains : l'urbanisation, l'expansion des activités agricoles, d'élevage, d'aquaculture, de pêche, le développement de zones commerciales, industrielles et portuaires, l'aménagement de marinas et de zones touristiques, la densification des axes de communication, les activités ludiques, les barrages, les incendies, l'introduction d'espèces non endémiques responsables d'une déforestation. Tous ces éléments façonnent continuellement les paysages dont l'aspect évolue.

“ Un rythme d'urbanisation très soutenu peut avoir des conséquences paysagères non négligeables, voire catastrophiques ”

Toutefois, cette dynamique spatio-temporelle (cette évolution) peut avoir **différents rythmes**.

Ainsi, la modification paysagère provoquée par une éruption volcanique est plus rapide, intense et radicale que la construction d'un lotissement.

Cependant, un rythme d'urbanisation très soutenu peut avoir des conséquences paysagères non négligeables, voire catastrophiques.

Des paysages ruraux transformés par le cyclone DEAN en août 2007



Champs et végétation dévastés après DEAN

Des paysages urbains et péri-urbains radicalement transformés



Saint-Pierre avant et après l'éruption volcanique de 1902



Désordres après le passage du cyclone DEAN



Morne dénudé après le passage du cyclone DEAN

Modification du paysage urbain de l'agglomération de Fort-de-France entre 1980 et 1996

Etalement urbain et densification



Carte IGN de Fort-de-France de 1980



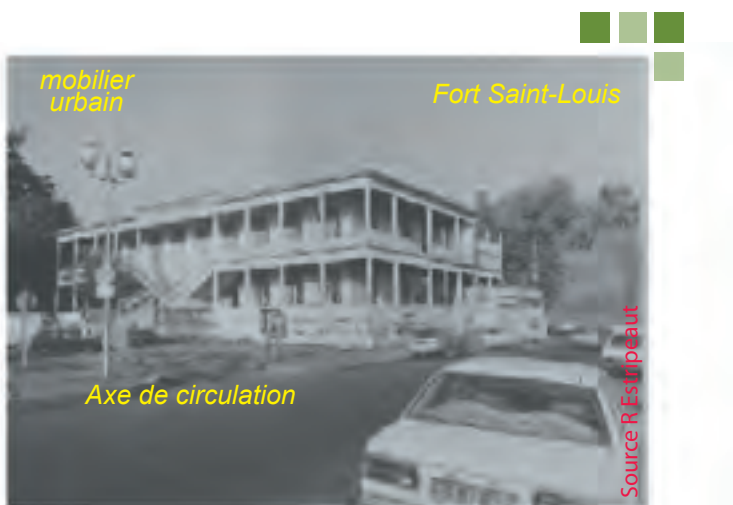
Carte IGN de Fort-de-France de 1996

Dans une approche systémique du paysage, quand il y a une dynamique paysagère, c'est-à-dire une modification d'un ou de plusieurs éléments composant un paysage dans un laps de temps donné, ces éléments paysagers étant souvent **interactifs**, la modification d'un seul élément peut entraîner celle d'autres éléments.

Ainsi, la construction d'un centre commercial dans une zone forestière, entraîne une disparition partielle ou totale de cette forêt. Cette disparition ou modification, accélérée par une fréquentation régulière du site devenu commercial, agira à son tour sur la biodiversité d'autres espèces animales et végétales, d'où la nécessité d'un **développement durable** pour la conservation des paysages et la survie des espèces dont fait partie l'homme.

Il n'est donc pas étonnant que de nos jours, les paysages soient alors considérés comme des **patrimoines** à sauvegarder et à transmettre. Edouard Glissant a affirmé que nos monuments sont dans les paysages, qu'ils sont les paysages. Les paysages sont constitués de divers éléments vécus comme de véritables repères et évoquent des souvenirs. Beaucoup de Foyalais regrettent la disparition de la Maison des sports sur le bord de mer, repère paysager où ils ont vécu des moments agréables : rencontres, entraînements sportifs, bals somptueux...

La Maison des sports de Fort-de-France : un repère paysager disparu



Le paysage est vécu et a donc une **valeur affective** mettant tous nos sens en éveil et pas seulement la vue : on se rappelle des odeurs sucrées prises le long des routes traversant des champs ; on se souvient du chant du coq, du son du clocher ou du bruit des vagues, devenant alors des repères temporels auditifs ; on ne peut oublier

les manguiers offrant non seulement de l'ombre, mais également des fruits qui ont mis en éveil nos papilles gustatives ; enfin, on garde en mémoire cette chaleur humide faisant couler des gouttes de sueur caressant les fronts et déclenchant des sensations tactiles.

Plasticiens, poètes, compositeurs ou romanciers ont à maintes reprises tenté de décrire dans leurs œuvres les éléments paysagers martiniquais : Daniel Thaly, dans son poème « L'île lointaine » évoque le vent et l'horizon, parle de senteurs de vanille et de sucre, du bleu de la mer, de plages et coquillages, d'arbres familiers, de fleurs et aromates, de mornes en feu, d'arbres heureux qui parfument des monts.

C'est grâce à une surveillance étroite des dynamiques paysagères que peuvent être conservés les patrimoines paysagers auxquels nous sommes tant attachés.

Corinne PLANTIN

1 Rocher du Diamant

2 Marina (Marin)

3 Pointe Faula (Vauclin)

4 Pointe Thalémont (Le François)



5 Littoral (Le François)

6 Bourg (Anses d'Arlet)

7 Ilet Percé (Sainte-Anne)

8 Cul-de-sac ferré (Sainte-Anne)

Au nord...

1



2



3



4



- 1 Chemin agricole (La Trinité)
- 2 Littoral (Le Lorrain)
- 3 Embouchure Rivière Galion (La Trinité)
- 4 La baie du Robert

5 Saint-Pierre

6 Enterolobium (Case-Pilote)

7 Morne-Vert

8 Agglomération (Fort de France)

5



6

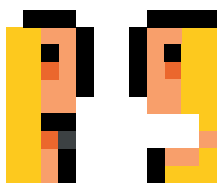


7



8





Catherine THEODOSE

Artiste-peintre



C'est dans son atelier à « La villa métisse » de Ravine Vilaine, situé au milieu d'un jardin tropical jouant avec les ombres et la lumière, que nous avons rencontré Catherine Théodose. L'endroit invite à la contemplation et à la réflexion. Professeur diplômée d'art et dessin, elle a pendant 16 ans enseigné en Martinique. Depuis, elle se consacre à la peinture, expose et anime sa galerie. Cetteoureuse des paysages et championne des « chemins chien » a bien voulu répondre à nos questions.

Regards croisés

CAUE : A quel moment de la journée en terme de colorimétrie, préférez-vous peindre les paysages? Pourquoi?

Catherine Théodose : Je n'ai pas vraiment de moment privilégié. Cela dépend du lieu dans lequel je vais travailler, de ce que je veux rendre, de la projection des ombres et des jeux de lumière sur le paysage. Selon l'heure de la journée la côte atlantique, la côte caraïbe, le sud, les pitons prennent une allure et des perspectives très différentes.

CAUE : A quels éléments du paysage portez-vous le plus d'attention quand vous peignez ?

CT : C'est la même chose... Tout. Parce tout est vivant, tout bouge. Quand je me déplace en me disant que je vais travailler à tel endroit, je m'arrête souvent avant d'y arriver ; parce que la lumière crée une mise en scène que je n'avais pas vue ni prévue jusque là. Et là, j'essaie de rendre ce que je vois. Cette restitution du paysage vécu va être transformée quand même après par un travail d'atelier, parce que sinon c'est de la photo. Après donc il y a une sorte de réflexion qui vient à posteriori et souvent très longtemps après. Mais le "saisi" du moment se fait au coup de coeur au cours d'une promenade. D'ailleurs, je me promène souvent sans matériel, les mains dans les poches. J'ai eu l'occasion de travailler sur le nord atlantique pour une exposition à Sainte-Marie. J'ai passé plus d'un mois à me promener partout sur tous les « chemins chien » pour capter ce nord auquel je suis moins familière que le

nord caraïbe que j'ai vraiment dans la peau. Et après cela je me suis déplacée pour un lieu. Mais c'est encore la même chose, je me suis souvent arrêtée ailleurs que l'endroit prévu, car le ciel m'a montré autre chose. Rien n'est figé en peinture.

CAUE : Vous avez un style propre, reconnaissable. Utilisez-vous des techniques ou méthodes de travail spécifiques pour reproduire un paysage? Pourquoi?

CT : Non. En tout cas, je n'en ai pas conscience. C'est le temps qui passe, ma formation très poussée au départ et puis mes années d'enseignement qui m'ont obligée à apprendre à faire passer les choses aux autres. Cela m'a permis d'avoir une réflexion sur mon propre travail. C'est comme une écriture. Je ne cherche pas un effet, cela vient naturellement et je pense aussi que ce saisi du vivant sur le lieu est capital, que je ne peindrais pas comme je peins s'il n'y avait pas cette matière qui palpite au départ. Après il y a le travail d'atelier, les analyses de couleurs, les techniques de peinture. Mais cette prise de conscience spontanée du lieu dans lequel je me trouve ne peut se faire que sur place, dans le vivant.



CAUE: Quand vous peignez un paysage que recherchez-vous à souligner et qu'éprouvez-vous à ce moment?

CT : Je reviens à cette première partie in situ. J'essaie de m'imprégner à un moment de ce que je ressens, de ce qui bouge, de la lumière qui passe, du jeu des ombres et des lumières. Il faut aller vite, c'est un cours de croquis en couleur. Après vient le travail d'atelier, plusieurs mois après, car je tiens à cette distanciation entre le moment de la « photo » et le travail de peintre. A ce moment entrent en jeu les problèmes de composition... Je rééquilibre souvent les choses, je supprime.... Peindre c'est un choix. Sinon on raconte tout et rien ne tient debout. Il faut prendre dans ce qu'on a vu au départ un morceau de quelque chose, soit la végétation, des personnages, une ambiance. Mais là encore, je ne peux pas expliquer ce que j'éprouve. Je sais seulement que je suis ailleurs, dans ma peinture, dans mon tableau.

CAUE : Si la Martinique était une couleur, ce serait laquelle?

CT : Sans doute le bleu. Non pas à cause de la mer, quoi qu'on en pense. Mais parce cette lumière dont on parlait avant et qui passe partout ne vaut qu'à travers les ombres qui viennent en contraste... et ces ombres je les vois bleues. Cela m'a valu au départ des réflexions désagréables parce que je peignais les cocotiers en couleur bleu-outremer. Les manguiers pour moi aussi sont bleus. Mais en fait, j'en vois l'ombre et pour moi, l'ombre est bleue.

CAUE : Comment percevez-vous l'évolution des paysages martiniquais?

CT : Avec angoisse. Parce que le mitage de l'habitat me désole. On n'y peut rien, mais quand j'ai commencé à travailler, on se promenait dans les mornes. Il y avait la lumière et nous...et maintenant, il y a du bâti partout et quel bâti.... Cela me désole vraiment car c'est un sac-cage. Je suis sensible aux paysages de la Martinique et j'ai l'impression que l'on va à l'envers.

La commune des Trois-Ilets qui était un endroit d'un charme absolument extrême, aurait pu avoir cette politique de préservation des paysages...Mais quand on la regarde de loin, il y a des immeubles de toutes les couleurs, de toutes les hauteurs, des masses de constructions qui n'ont rien à voir les unes avec les autres....

C'est vrai qu'on ne peut pas aller contre le progrès et la construction, mais il faut se donner les moyens de bien faire. On a pris en Martinique du retard, et ce retard est irrattrapable. Je suis issue d'un des premiers départe-

ments de France sur lequel il y a eu des contraintes architecturales draconiennes, le Lot.

Donc je sais, pour l'avoir vécu que c'est possible de préserver les paysages. C'est un département pauvre dont la seule richesse est le bâti. Il y a là une vraie politique de préservation des paysages et du bâti avec la conservation d'anciens métiers artisanaux qui ont su se renouveler avec les nouvelles technologies de développement durable. Tout cela a été possible parce que la réflexion s'est faite bien en amont.

CAUE : Votre paysage préféré ?

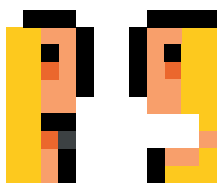
CT : Le Carbet, à la tombée de la nuit. Parce que le ciel passe dans l'eau au moment où le jour tombe. On ne fait plus la différence entre ciel et mer... le contraste avec le sable noir....Il n'y a rien de mieux que se baigner à ce moment là..C'est un endroit que j'ai peint des dizaines de fois.

CAUE : Un dernier mot ?

CT : J'espère que toutes les entreprises que vous menez en faveur de notre cadre de vie auront un impact. Je souhaite sincèrement que tous les gens qui se battent et qui agissent pour cela soient un peu entendus.

Interview : Marie-Lyne CHATON





Marcelino HAYOT

Entrepreneur-paysagiste



Nous avons rencontré Marcelino Hayot, un amoureux de la nature et de la flore tropicale qui n'a de cesse de vouloir embellir le cadre de vie, qu'il soit public ou privé. Entrepreneur-paysagiste, il nous a reçus dans sa pépinière des Trois-Ilets pour nous parler de son métier et de son regard sur l'évolution du cadre de vie en Martinique

CAUE : Quel est votre parcours professionnel ?

Marcelino HAYOT : Aussi bizarre que cela puisse paraître, j'ai commencé par des études d'expertise en comptabilité que je n'ai pas terminées... Puis j'ai fait des stages en France dans des entreprises d'horticulture. Je suis rentré en Martinique et j'ai travaillé en horticulture et en floriculture... Petit à petit, je me suis orienté sur la production et l'entretien des plantes en pot, sur l'espace vert et aujourd'hui mon travail d'entrepreneur paysagiste c'est près de 60 % de mon activité.

CAUE : Quel est le rôle d'un entrepreneur-paysagiste ?

MH : D'abord, c'est d'embellir le cadre de vie. Très souvent on arrive sur des chantiers bien entamés ou pratiquement finis et il faut soit camoufler des choses mal faites, soit embellir l'existant, afin que le jardin fasse ressortir le cadre de vie. L'idéal serait d'être contacté avant par les porteurs de projet afin d'orienter les plantes, de prévoir les réseaux d'eau... bref de faire des choses élémentaires et nécessaires qui sont moins coûteuses quand elles sont prévues d'avance. L'objectif est vraiment d'embellir mais sur le long terme, car le jardin évolue et prend toute sa valeur et son charme avec le temps.

CAUE : Quelle est l'évolution de votre métier en Martinique? Quand fait-on appel à vous ?

MH : L'évolution est visible. Il y a quelques années, on faisait très peu appel aux professionnels du paysage. Les gens se débrouillaient et créaient eux-mêmes leur jardin. L'aménagement paysager n'était pas toujours prévu par les maîtres d'œuvre. Aujourd'hui, les communes s'attendent à ce que le volet

paysager du permis de construire soit prévu et respecté. Les parkings doivent être paysagers. L'aménagement paysager est vraiment entré dans les mœurs et surtout dans les lois même si certaines communes sont plus au point que d'autres.

La Ville du Lamentin par exemple est très intranquillante sur le volet paysager et veille de plus en plus à ce que celui-ci soit appliqué dans la réalité.

CAUE : Existe-t-il des méthodes et des techniques dans ce métier ?

MH : Évidemment. Il y a des façons de travailler en fonction du type de sol, du soleil... On ne plante pas dans le Sud où la terre est lourde et glaise comme on plante au Nord où la terre est plus légère. Ce sont deux techniques de préparation de sol différentes. Il y a des plantes complémentaires, d'autres ne sauraient pousser ensemble.

De la même manière on ne plante pas un arbre trop près d'une maison, c'est quelque chose d'élémentaire qu'on a tendance à oublier.. Planter un zamana ou un flamboyant à 3-4 mètres d'une habitation est aberrant, car ces arbres deviennent énormes. Ce sont des arbres à racines traçantes qui font beaucoup de dégâts sur le bâti. On ne saurait s'improviser paysagiste!

Il y a forcément une pratique et une connaissance nécessaire du monde végétal. Personnellement, je travaille avec près de 2000 variétés différentes, mais je préfère proposer une plante simple, courante, basique et jolie qui va durer plutôt qu'une plante rare, fragile et souvent inadaptée à l'environnement local ou aux maladies. Cela a été le cas du laurier-rose, longtemps apprécié des apprentis jardiniers, qui a une chenille pratiquement impossible à traiter et qui tue le laurier.

CAUE : Vous aménagez et planifiez le paysage qu'il soit rural ou urbain. En Martinique quel regard portez-vous sur les aménagements paysagers proposés ?

MH : Tout d'abord, il y en a beaucoup plus qu'avant. Le front de mer du Vauclin est caractérisé par l'association assez réfléchie du minéral et du végétal. La place de la Savane, poumon de la Ville est entrain d'être refaite. Mais il manque des parcs aménagés. C'est pourtant un besoin parce que les gens sont de plus en plus citadins et vivent entourés de béton. La végétation réfléchie d'un parc peut procurer détente et apaisement. On peut faire mieux mais cela a un coût. L'aménagement paysager est particulier, car il ne suffit pas de créer l'espace paysager, il faut surtout l'entretenir et le suivre dans le temps.

Un exemple, celui du golf des Trois-Ilets où un superbe aménagement paysager avait été fait pour le pont il y a environs 7 ans... Aujourd'hui, il n'y a plus de traces de végétaux... c'est dommage.

Il faut prévoir des aménagements plus simples au départ et faciles et moins coûteuses à entretenir dans le temps. En fait c'est bien de concevoir et de mettre en place des aménagements paysagers, mais c'est encore mieux d'entretenir ! La cocoteraie plantée près de la brasserie est une exemple de simplicité. C'est joli, efficace et cela marque le paysage ! C'est mieux qu'un palmier rarissime qui ne dure pas !

CAUE : Votre profession est-elle sollicitée par les porteurs de projet qu'ils soient privés ou publics ?

MH : De plus en plus. Les particuliers souhaitent un aménagement paysager complet pour leur maison. Cela peut aller d'un apport de terre, à un aménagement de plantes, en passant par le système d'irrigation ou simplement de l'entretien. Il y a aussi les appels d'offres pour les projets publics. Pendant un temps, ces appels d'offres étaient nationaux et même européens. On prenait des paysagistes qui n'avaient pas une bonne connaissance de la flore tropicale. Cela a eu pour conséquences la construction de bâtiments publics comme des lycées ou écoles par exemple, avec des plantes inadaptées.

CAUE : Comment percevez-vous l'évolution des paysages martiniquais ?

MH : Il y a des efforts qui sont faits pour l'aménagement des routes et des lieux publics. Mais je reviens à la problématique de l'entretien et du suivi. La végétation, les

mauvaises herbes ici poussent deux fois plus vite que dans les pays tempérés. Cela rend l'entretien difficile. A Paris par exemple, les parterres fleuris sont changés mensuellement. Ici quand on plante c'est pour longtemps, car on taille, on entretient, mais on ne change pas souvent. Ce n'est pas la même façon de travailler ! Mais la finalité est la même : il faut que cela soit joli !

La culture de l'embellissement s'installe en Martinique avec des concours de refleurissement adressés aussi bien aux particuliers qu'aux collectivités. Un concours de la continuité serait intéressant, car il y a des villes qui ont remporté des prix et dans lesquelles il n'y avait plus de fleurs au bout de trois mois !

CAUE : Si vous deviez vous projeter dans 10 ans, comment verriez-vous notre territoire en matière d'aménagement paysager ?

MH : Je pense qu'on peut faire encore plus pour nos paysages. Si j'inversais la question en me plaçant 10 ans en arrière, je dirais que les végétaux étaient moins présents. La tendance est à la végétalisation des espaces de vie qu'ils soient publics ou privés. Le budget « jardin » est de plus en plus prévu par les porteurs de projets

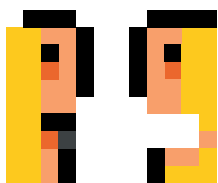
CAUE : Quel est votre type de paysage préféré ?

MH : Il ne faut pas essayer de faire un jardin de Balata dans le sud. Dans le nord, il faut pas mettre des cactus ou des agaves. Un beau paysage dans le sud avec quelques plantes fleuries et des arbres de pays secs, c'est très joli. Un jardin très chargé avec des plantes de zones humides comme les balisiers dans le nord c'est aussi très joli.

Je m'adapte et trouve de la beauté dans la toutes les diversités de notre pays Martinique.

95 % des plantes qu'on trouve ici sont importées ou ont été introduites par l'homme et s'adaptent plus ou moins à nos climats. Nous les avons adoptées culturellement et pensons souvent que les plantes qui fleurissent nos jardins sont endémiques... mais notre culture vient également à 95% d'apport extérieur !

Interview : Marie-Lyne CHATON



Guy VILLERONCE Poète



Voici un amoureux de la Martinique profonde ! Et poète de surcroît !

Guy VILLERONCE a édité trois recueils de poésie « Le vent des mornes », « Fleurs de campêche » et « Écorces ». Ses poèmes évoquent nos paysages, nos campagnes, nos racines et nos coutumes. C'est dans son bureau à l'école élémentaire de Redoute qu'il nous a reçus pour nous parler de la lecture de son île et ses paysages.

CAUE : Comment percevez-vous la Martinique et ses paysages ?

Guy VILLERONCE: C'est une petite île, mais variée dans ses paysages par la diversité de ses reliefs et ses couleurs. Le bleu de la mer des caraïbes n'est pas le même que celui de la côte atlantique. L'étranger qui vient en Martinique ne sera pas saturé par la monotonie car les paysages sont multiples. Le nord a un relief plus accidenté, plus jeune, tandis que le sud en partant de la plaine du Lamentin est un massif plus ancien. Voilà comment je me représente mon île dans sa diversité paysagère.

CAUE : Qu'est ce qui vous incite à faire des poèmes sur les paysages martiniquais ?

GV : Je répondrai tout d'abord à ce qui m'a amené à la poésie. Les anciens maîtres d'école attachaient beaucoup d'importance à ce que l'on appelait la récitation. Ils mettaient tout leur cœur pour nous faire aimer la poésie. Ainsi, je me suis retrouvé à écrire des poèmes très simples en utilisant les règles de versification apprises. Et comment ne pas être inspiré par la nature qui nous environnait - un coucher de soleil, une manifestation de foule, le vent dans les arbres.... C'est ainsi qu'est né mon amour de la poésie... J'ai longtemps caché mes poèmes dans des tiroirs. Puis sont venus trois recueils de poésie : Le premier dédié à ma ville natale le Marin « Le vent des mornes » ; le second « Fleur de campêche » en allusion aux fleurs campêche de la côte caraïbe où j'ai travaillé, qui au carême fleurissent et donnent un miel d'une excellente qualité et le troisième recueil « Écorces ». J'ai presque envie de dire que je suis né poète et que ce talent a été confirmé pendant ma scolarité. J'ai beaucoup écrit au départ sur les paysages martiniquais que j'ai vécus à la fois à la ville et à la campagne. On a dit de moi que j'étais un « poète paysan », ce que je considère comme un compliment. J'aime la terre et la Martinique profonde.

CAUE: Quel est votre moment de prédilection pour écrire? Pourquoi?

GV : Mes premiers poèmes ont souvent été inspirés la nuit. Je bâtissais un poème dans ma tête que j'étais capable d'écrire le matin. Mais, si passées les premières heures de la matinée, je n'avais pas retranscrit ce que ma pensée m'avait dictée, j'oubliais.

Aujourd'hui, je ne m'efforce pas d'écrire, l'inspiration vient quand elle le veut. Me demander d'écrire sur commande donnerait plus une rédaction qu'une poésie de l'Inspiration.

J'écris moins maintenant, mais je n'ai plus de moment privilégié. Quantitativement, j'aurai beaucoup à publier sur la Martinique, ses moeurs et ses paysages.

CAUE : Est-il difficile de décrire un paysage, de trouver les mots justes pour l'identifier? Pourquoi?

GV: Oui et non. Parfois l'inspiration est là comme une évidence. D'autres fois l'exigence fait qu'on cherche un mot précis qu'on ne trouve pas. Un exemple, j'ai commencé un poème sur le château Dubuc qui reste inachevé car je n'ai pas encore trouvé les mots justes. Il faut vraiment être sensible à la condition des gens et prendre le temps d'observer autour de soi pour écrire sur les paysages.



CAUE : Avez-vous des méthodes ou techniques pour élaborer vos poèmes sur les paysages?

GV: Il y a des techniques qui s'apprennent. Pour ma part, je les utilise toutes. Pour décrire un paysage, je crois qu'il faut rester dans le classique avec les sonorités attendues, le paysage étant rythmé. En vers libres, c'est plus simple, mais cela demande une grande maîtrise des mots. Il n'y a pas de construction de phrase, et l'on s'arrête aux mots clés comme par exemple :

« Flamboyants, fleurs, feuilles »
« Flamme, feu »

CAUE : Les paysages de la Martinique changent Que pensez-vous de cette évolution?

GV: Si cela changeait comme je l'espérais, je serais content. Mais malheureusement notre paysage est détruit. Il y a moins de verdure, nos espèces disparaissent. On construit souvent de manière anarchique... mais la construction ne se marie pas aux paysages... Elle les détruit...

Dans le sud, quand vous regardez le piton crève-cœur.. c'est une randonnée...mais la base est complètement rasée.. c'est pas beau.

Il faut protéger les mangroves et en particulier la mangrove lacustre vers Trinité.

Où sont passées nos rivières? Je ne prône pas un retour en arrière, mais la préservation intelligente de notre environnement. Les villes ont perdu un peu de leur charme avec la construction de blocs de béton dans les années 60-70. Certes, cela répondait à la migration vers la ville, mais il n'y a pas eu de réflexion. Dans le nord atlantique, les paysages sont encore préservés. Le nord caraïbe essaie de résister, mais les décideurs doivent être fermes, car il y a un fort potentiel touristique. Les carrières sont néfastes même si économiquement elles sont nécessaires. Mais le sud souffre....

Avant, il y avait des ruptures franches entre la ville et la campagne, comme des respirations. Aujourd'hui, les villes se rejoignent et se mélangent.

CAUE : Peut-on personnifier un paysage ? Si oui, à quel type de personnage identifieriez-vous les paysages martiniquais?

Oui. Un arbre par exemple, en comparant ses feuilles à des mains qui se tendent ou ses racines à un reptile comme dans « Il est un arbre étrange aux racines reptiles ». Mais je préfère décrire les paysages tels que je les ressens.

CAUE : Quels sont vos paysages préférés?

GV: La Montagne Pelée. Magnifique. Majestueux. Le Morne Aca pour son superbe point de vue et la route de la Trace pour son calme. J'aime l'altitude et la fraîcheur.

CAUE : Quelques mots de poésie ?

Sylve Arbres 1

Ma forêt

C'est le fromager aux branches inaccessibles

Ma forêt

C'est le chants des corbeaux-merles à l'aurore du jour

Ma forêt

c'est le poirier aux fleurs mauves et fragiles où glisse le « fer de lance »

Ma forêt

c'est le figuier maudit qui s'agrippe aux ruines de l'histoire

Ma forêt

c'est le bois d'inde et la cannelle au parfum de sauce et de dessert

Ma forêt

c'est le bois du mapou où habite le manicou

Ma forêt

c'est la flamme du flamboyant au pied du volcan

Ma forêt

c'est le rouge du baliser couleur de victoire et de progrès

Ma forêt

c'est le bambou touffu qui foisonne le long des rives ombragées

Ma forêt

c'est la liane épiphyte qui grimpe sur les troncs, s'enracine dans l'écorce

se faufile entre les branches

jusqu'à la cime des grands arbres.

Ma forêt

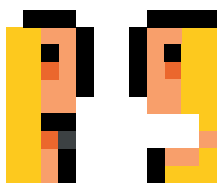
c'est la mangrove noyée aux racines échasses qui pataugent dans la vase

Ma forêt

c'est le mancenillier feuillu aux beaux fruits dangereux.

Guy VILLERONCE

Interview : Marie-Lyne CHATON



Philippe VOLNY-ANNE

Architecte, amoureux de la mer



Architecte, Directeur de Projets à la SEMAVIL, Philippe VOLNY-ANNE est un passionné de navigation. Nous l'avons rencontré et avons voulu avoir son sentiment sur la Martinique et l'évolution de ses paysages.

CAUE : Quels avantages y a-t-il à appréhender les paysages martiniquais depuis la mer ?

Philippe VOLNY-ANNE : Le premier avantage est qu'on se situe sur un plan à peu près constant qui est d'ailleurs le niveau zéro de référence pour beaucoup de choses. Il y a aussi la variation d'échelle au fur et à mesure qu'on s'éloigne où qu'on se rapproche de la terre. On a une vision qui part du général pour arriver au particulier. On perçoit tout d'abord une ambiance assez floue, bleutée, même brumeuse. Les contours ne sont pas nets, mais à mesure qu'on s'approche les choses commencent à se préciser. On passe ainsi du bleu aux vraies couleurs de l'île et ce qui prédomine c'est alors le vert.

CAUE : Votre paysage préféré vu de la mer ?

PVA : J'aime beaucoup les paysages d'atolls coralliens comme on peut en voir à l'est de la Martinique. J'aime l'approche par le sud parce que notre île est légèrement en biais avec une orientation nord-ouest /sud-est.

Et quand on arrive par le sud, l'île paraît plus grande qu'en réalité ; on a même l'impression d'avoir deux îles avec le creux qu'il semble y avoir au niveau de Rivière-Salée (rotondité de la Terre). Et en se rapprochant, le faux-plat de la plaine de Rivière Salée apparaît et l'île se « reconstitue », avec le rocher du Diamant, véritable repère. La vision depuis la mer donne un recul par rapport à l'habitat qui est très dense sur la côte et monte très haut dans les collines. C'est dommage qu'il n'y ait pas de maîtrise de l'urbanisme pour préserver les côtes.

CAUE : A quel moment de la journée vous paraît-il plus beau ? Pourquoi ?

PVA : Sur la côte au vent c'est le matin, car l'éclairage du matin éclaire bien les fonds et la végétation. Sur la côte sous le vent, c'est l'après-midi. Les montagnes sont bien exposées.

CAUE : Vue de la mer, quelle est la côte de la Martinique qui a le plus changé ?

PVA : C'est presque partout pareil.

De Bellefontaine à Grand-Rivière, il n'y a pas trop de constructions même les collines sont plutôt préservées. L'accessibilité difficile et réduite préserve les paysages.

Vu de la mer, tout le reste est beaucoup trop construit hormis le nord, la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet.

CAUE : En accostant, à quels éléments du paysage prêtez-vous le plus d'attention ? Pourquoi ?

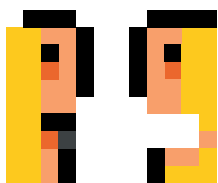
PVA : On navigue en tenant compte de repères. Donc du paysage, je retiens tous les repères qui me permettent d'arriver à bon port. Cela peut être un bâtiment ou un morne. Au loin un bâtiment, c'est d'abord une tâche blanche qui prend forme au fur et à mesure que l'on s'approche des côtes. Tous mes repères paysagers le sont par rapport à la navigation.

CAUE : Comment voyez-vous l'évolution des paysages en Martinique ?

PVA : Très mal, par rapport à la densité et aux besoins constants en construction. Sauf si les maires dans le cadre du respect du SAR (schéma d'aménagement régional), des PLU (plans locaux d'urbanisme) arrivent à proposer des solutions pour mieux gérer l'urbanisme de leurs villes. C'est le seul moyen de limiter la casse ! Il est plus que nécessaire que le raisonnement et les applications qui en découlent suivent les schémas généraux qui sont mis en place, afin de maîtriser le foncier. Sinon, l'île sera défigurée pour un moment.

Heureusement, il y a des prises de conscience depuis quelques temps. Visiblement, on a quelques résultats mais l'effort doit être soutenu pour inverser la tendance. La zone Fort de France est un exemple de prise de conscience. On observe une volonté de maîtriser aussi bien la ville basse que les hauteurs, où historiquement on est contraint par le relief. Pour le Lamentin, le problème de la densité est similaire, avec le problème complémentaire des zones commerciales.. Schoelcher est un cas à part : c'est une ville avec une fonctionnalité plutôt de dortoir avec Terreville, Grand-Village dans les parties hautes. Fort de France, c'est à la fois de l'administration, de l'habitat, de l'économie etc.... Le Lamentin, ce sont des zones industrielles, de l'agriculture et de l'habitat. Il est à craindre que les zones de plaines agricoles soient un jour urbanisées du fait de leur potentiel.

Interview : Marie-Lyne CHATON



Regard de sportif

Analyse de Corinne PLANTIN

Grâce à l'analyse d'une carte mentale effectuée par un adepte du jogging d'une cinquantaine d'années ayant retracé son parcours sportif quotidien, il est possible de détecter les éléments paysagers auxquels il attribue de l'importance lors de ses efforts physiques. Son domicile, localisé dans un petit immeuble du quartier de Vieux Moulin (Haut Didier), a été représenté par un rectangle dans lequel on perçoit le tracé des étages et des balcons. Il s'agit du point de départ et d'arrivée de son parcours sportif. La première étape de ce circuit est la Fontaine Didier symbolisée sur sa carte comme un jet d'eau en pointillé sortant de la terre. L'humidité (élément provoquant des sensations tactiles) et l'eau (élément naturel paysager sonore), sont en effet omniprésentes dans ce secteur. Après la Fontaine Didier, le joggeur a représenté une zone de relief boisée qu'il doit traverser dans le quartier de Ravine Touza.

Le long des routes en pente dessinées (un trait oblique), on observe des arbres qui lui apportent de la fraîcheur et de l'ombre. Remarquons qu'aucun élément de l'habitat de ce quartier ne figure dans cette deuxième étape. Peut-être n'y prête-t-il pas beaucoup d'attention

lors de son exercice sportif.

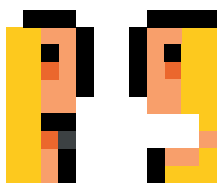
La troisième étape du parcours concerne deux éléments paysagers architecturaux incontournables : les deux imposantes tours du Campus de Schoelcher, symbolisées par deux grande barres verticales quadrillées. Cette étape est une sorte de tournant décisif (changement de direction du trait du parcours), avant d'amorcer la grande pente qui le ramène dans un paysage plus urbanisé au quartier de Cluny.

Le seul élément bâti de la zone urbanisée de Cluny qui a été mis en avant est celui de l'enseigne du supermarché de Cora (Arco en langage argotique). C'est en effet dans ce supermarché qu'il fait régulièrement ses courses. Il constitue donc un élément paysager important de sa vie quotidienne. Remarquons qu'entre le supermarché (autre tournant clé de son parcours) et son domicile, à l'exception de la route en pente, aucun élément du bâti n'est représenté, comme s'il en faisait complètement abstraction à la fin de ce long et difficile circuit sportif.

Source : PLANTIN Corinne, Thèse doctorale soutenue en décembre 2006, intitulée « Les cultures urbaines d'origine états-unienne dans l'agglomération de Fort-de-France : Exemples du hip-hop, du body system et de la glisse urbaine. »

Parcours de jogging représenté par un sportif de 54 ans de Didier (Fort-de-France).





Alain FANCHETTE Pilote d'avion



C'est dans son école de pilotage située après l'aéroport Aimé Césaire, que nous avons rencontré Alain Fanchette.

De la Martinique, on peut dire qu'il connaît les coins et recoins tant voir depuis le ciel a des avantages. D'origine mauricienne, il vit en Martinique depuis plus de 20 ans. Il a bien voulu partager avec nous son métier de pilote instructeur, sa passion et sa perception de nos paysages vus du ciel.

CAUE : Quels avantages y a-t-il à appréhender les paysages martiniquais depuis le ciel ?

Alain Fanchette : Les avantages sont nombreux. Le pilote est aux premières loges pour contempler la beauté des paysages dans toute leur diversité. Avec l'altitude, on a une vision panoramique. Et comme un aigle on peut cibler un point, se rapprocher d'un sujet en particulier comme un îlet, une zone industrielle ou une barrière de corail. On peut vraiment s'intéresser à tout... On n'est pas limité... On a vraiment un panel de sujets sympathiques et variés à regarder.

CAUE : Votre paysage préféré vu du ciel ?

AF : Il y en a plusieurs. J'aime les îlets, les barrières de coraux.... J'aime aussi le découpage de la côte Est de la Martinique que l'on appréhende différemment en avion. Il n'y a pas vraiment de routes côtières ici et l'approche par le ciel étonne toujours. Beaucoup pensaient connaître la Martinique, pour avoir emprunté ses routes maintes et maintes fois. Mais ils ne soupçonnaient pas les petites criques, les petites baies qui ne sont accessibles que par avion ou par bateau. Et même par bateau on n'a pas conscience des couleurs variées des fonds marins et de la nature. Ce sont des choses qui ne s'apprécient que d'en haut.

CAUE : A quel moment de la journée vous paraît-il plus beau ? Pourquoi ?

AF : Selon la région que l'on souhaite survoler, les meilleurs moments changent. Sur la côte Est, les couleurs sont plus belles le matin entre 10-14 heures, afin de ne pas avoir de contre-jour. Pour ce qui est de la côte Caraïbe, les plus belles couleurs sont dans l'après midi, à partir de 15 heures.



CAUE : Vue du ciel quelle est la côte de la Martinique qui a le plus changé ?

AF : Je dirais le sud de la Martinique. Et dans le sud, plus la côte Caraïbe que la côte Atlantique. L'urbanisation est très présente sur les côtes mais aussi sur les collines. Cela fait 20 ans que je survole la Martinique et il est clair que les paysages ont changé.... Une autre région qui a beaucoup changé vue du ciel, c'est la Ville de Ducos.

C'était une petite ville qui rejoint peu à peu Petit-Bourg et le Lamentin.. Il existe néanmoins des paysages qui sont préservés. Vu du ciel, le versant Est des Pitons du Carbet en direction de l'Habitation Lagrange.... Toute cette forêt tropicale est restée vierge et intacte.

CAUE : Au cours de vos balades, à quels éléments du paysages prêtez-vous le plus d'attention ? Pourquoi ?

AF : Je prête attention particulièrement à un cocotier que j'ai adopté depuis une vingtaine d'années au Cap Ferré. J'espère à chaque vol le trouver en place et pas couché dans l'eau, ni brûlé ni taillé par des campeurs. Je surveille aussi les braconniers qui viennent chasser dans les zones interdites du côté des îlets de Sainte-Anne notamment.

CAUE : Qui vous sollicite pour les balades aériennes ?

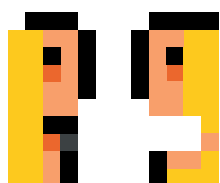
AF : Tous les publics. Je suis sollicité aussi bien par les touristes, par les professionnels de la construction que par des particuliers qui avant d'acquérir un terrain, ont la bonne idée de le survoler. Depuis un avion, on peut voir les vice-cachés de certains terrains, savoir s'il est en zone inondable, même s'il n'est pas classé dans cette zone... On peut même voir les projets de routes à long terme. Mais les balades touristiques sont la majorité de mon activité. Et cette activité commence à se démocratiser.

CAUE : Comment voyez-vous l'évolution des paysages en Martinique ?

AF : Il n'y a pas beaucoup d'effort pour préserver et mettre en valeur les paysages martiniquais. On construit sans trop réfléchir à l'impact sur la nature et les paysages. Un exemple, celui de la plage de Gros raisin à Sainte-Luce. Un jour, j'ai vu arriver des tracto-pelles. Ils ont fait une sorte de rigole, d'égout qui a coupé la plage en deux. Il y avait sûrement une nécessité d'évacuer l'eau, mais

tout cela n'est pas réfléchi et reste fait au détriment des paysages. Pour moi, c'est massacrer la côte... C'est dommage.... Sans jeter la pierre à quiconque, je pense qu'on devrait embellir les chemins d'accès, les sentiers.... Et mieux les entretenir.... Mais cela vient peut-être d'une méconnaissance de nos richesses, de nos atouts, de notre patrimoine.

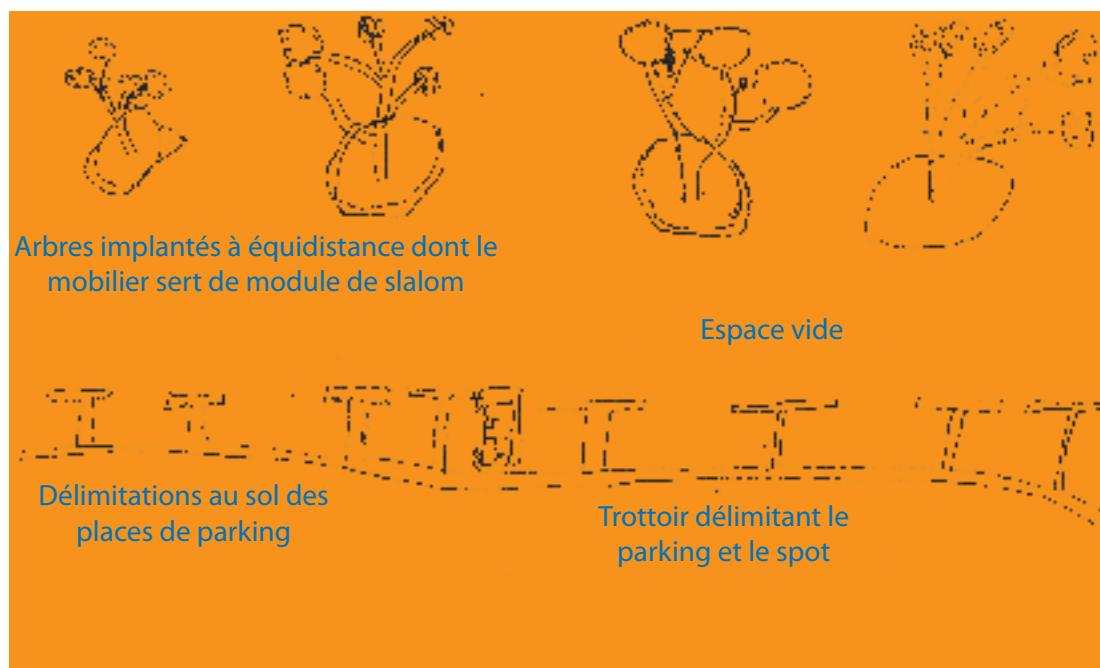
Interview : Marie-Lyne CHATON



Regard d'enfant

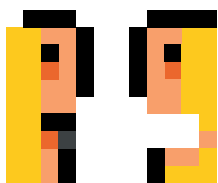
Analyse de Corinne PLANTIN

Parking et spot de roller de Madiana représenté par un enfant de 12 ans (Schoelcher)



Le regard que porte un enfant sur le paysage reste très intéressant à analyser. En effet, les enfants ont des perspectives et des repères paysagers très originaux. Un pratiquant de roller de douze ans s'exerçant sur l'un des parkings du Palais des Congrès de Madiana, a représenté sur une carte mentale son spot d'entraînement. On observe des arbres structurant le spot de roller.

En effet, ces arbres implantés à équidistance offrent de l'ombre aux adeptes de la glisse urbaine et leurs mobiliers servent de modules de slalom pour la pratique du roller. Remarquons que certains détails du parking figurent également sur la carte mentale : des marquages au sol rectilignes délimitant les places de parking et un trottoir marquant les limites du spot. Sur ce trottoir, se regroupent parfois quelques parents spectateurs admirant leurs enfants rolleristes. La voiture représentée n'est pas un élément paysager anodin pour l'enfant, car elle reste le moyen de locomotion de sa mère qui l'accompagne régulièrement sur le spot de roller. Notons que sur cette carte mentale, figure un grand espace vide. Il s'agit du sol bétonné du parking servant d'espace de glisse.



Garcin MALSA Maire de Sainte-Anne



Garcin Malsa est l'un des hommes politiques les plus impliqués dans le développement durable à la Martinique. A l'heure où l'écologie est enfin au centre des préoccupations économiques et politiques, nous avons voulu rencontrer l'homme, le maire et l'écologiste convaincu qui milite depuis 40 ans pour la préservation de nos paysages. Il nous a reçus et a partagé avec nous sa passion du vivant, la politique de préservation mise en place à Sainte-Anne, son point de vue sur l'évolution des paysages martiniquais.

CAUE : Sainte-Anne est une ville avec des paysages touristiques de rêve. Quels sont les avantages, les inconvénients?

Garcin MALSA: Il y a plus d'avantages que d'inconvénients. Sainte-Anne est avant tout le lieu du dépaysement et du ressourcement. Ses paysages littoraux et les paysages d'intérieur ont l'avantage d'être proches et attirent tous les publics. La biodiversité est aussi un atout extraordinaire. L'inconvénient principal est la difficulté à gérer toute cette richesse, tous ces espaces avec les faibles moyens que nous possédons. Le tourisme, atout pour notre ville, doit être graduel et concerté et s'inscrire dans notre projet novateur de Plan de développement durable et solidaire (PDDS) qui vise à ménager les ressources dont nous tirons nos richesses et à sauvegarder l'existence des générations futures.

CAUE : Quelles politiques pour la protection et la mise en valeur des paysages sont mises en place dans votre ville?

GM : En 1989, nous avons pensé que la force d'une commune provient de la diversité de ses paysages. Nous avons tenu à réviser le POS (Plan d'Occupation des Sols).

Nous avons ainsi mis sous protection les sites les plus fragiles (la Savane des pétrifications, les mornes calcaires, l'étang des Salines...) et ils sont protégés jusqu'à ce jour. Nous avons cherché à intégrer la population à cette politique de protection, afin qu'elle comprenne que ces paysages font partie de notre existence et qu'il faut les respecter. Ce sont des lieux de vie, il faut donc les protéger. La mise en place du PDDS de Sainte-Anne allie protection et production de richesses pour la commune et bien-être des citoyens.

Aujourd'hui, nous travaillons sur un espace fragile,

celui des Salines. Il est le plus ancien site géologique de la Martinique, est riche en paysages, a un intérêt archéologique donc patrimonial. Nous voulons faire de ce site un « grand site ». Nous refusons le développement classique fondé sur le consumérisme, la perte d'identité. Nous croyons qu'intégrer les paysages dans notre vie ne pourra que renforcer notre identité et créera une alternative à ce qui nous est proposé aujourd'hui.

CAUE : Faudrait-il un Observatoire des paysages en Martinique et dans la Caraïbe? Pourquoi?

GM : Certainement. Un Observatoire pour mettre en avant la variété des paysages de la Caraïbe et exprimer que les paysages rentrent dans ce que j'appelle l'écologie, vision du monde fondée sur le vivant et la protection de celui-ci.

CAUE : Quel est votre type préféré de paysages en Martinique? (montagne, littoral, forêt, urbain, savane...)

GM : J'aime bien les paysages à la fois verdoyants et dans l'eau comme les mangroves. L'eau c'est la vie... Le vert, lui est synonyme de production d'oxygène... et l'oxygène est nécessaire à la vie.



CAUE : Décrivez-nous la diversité paysagère dans votre commune.

GM : Tout d'abord les paysages de Sainte-Anne se situent en zone peu pluvieuse.

La zone littorale avec ses plages au vent et sous le vent abritent une variété d'espèces comme l'olivier, le catalpa...

La Savane des pétrifications de formation très ancienne et volcanique est l'un des rares lieux au monde où l'on peut voir du bois pétrifié... On raconte qu'il y avait avant une plantation de gaïacs. Le bois pétrifié de la savane des pétrifications est surtout du gaiac...

L'étang des Salines, lieu d'éclosion et de repos, est important pour la régénération de la mer et des mangroves adjacentes. Il a été reconnu site RAMSAR depuis novembre 2008 (zones humides d'importance internationale)....

La mangrove en zone humide et littorale avec les palétuviers n'est pas très étendue sur le territoire (Baie des anglais, Pointe-marin, les Salines, Fonds moustique), mais écologiquement est fondamentale....

Les îlets d'intérêts paysagers et écologiques sont tous protégés et classés pour la plupart dans une réserve naturelle ornithologique....

Les nombreux mornes calcaires : Marguerite, Amérique du nord et du sud, Joli coeur, Bellevue entre autres, tous dominés par le Piton Crève-Coeur. Ils ponctuent la plaine et sont entourés de forêts sèches aux essences variées (gommier, ti-beaume, poirier, pin caraïbe, mahogany petites feuilles etc...)

Les vallées, dont certaines d'entre elles se trouvent au niveau de la mer, peuvent contenir de l'eau et ce, pendant toute l'année même en très faible quantité. C'est une eau saumâtre. Ces vallées peuvent se transformer en véritables ruisseaux en période de pluie.

CAUE : Les paysages martiniquais sont menacés. Pourquoi ? Quand ? Et par qui ?

GM : L'absence ou plutôt la non-connaissance de notre identité fait que le consumérisme nous a gagnés.

Nos gestes au quotidien témoignent de notre sentiment d'être au dessus de tout vivant. Nous sommes en fait englués dans notre conception anthropocentrique de la vie. Nous n'imaginons même pas que « si nous sommes », c'est grâce aux paysages qui nous entourent. L'homme ne produit pas d'oxygène... Ce sont les paysages qui en produisent... Par conséquent, nous sommes tributaires de ces paysages.

Nous construisons n'importe comment, en détruisant notre environnement. Nous cultivons de manière

intempestive. Aliénés, nous oublions que notre pays Martinique est fragile et que nous ne pouvons pas imiter sans risques les méthodes de production, de consommation des grandes espaces.

Les besoins en matière de construction sont réels mais il ne faut pas faire n'importe quoi. A Sainte-Anne, il y a tout d'abord des lieux sanctuaires comme les Salines ou les îlets.

Pour les terres agricoles, une construction est possible à condition qu'elle s'intègre dans une dynamique agricole.

CAUE : Comment percevez-vous l'évolution des paysages martiniquais ?

GM : Je suis malade de voir nos paysages malmenés, secoués, déconsidérés. Lorsqu'on me dit que pour produire de la banane, il faut aller sur les crêtes en risquant d'accélérer le ruissellement, d'appauvrir les sols.... On remblaye les mangroves, on les considère comme des dépotoirs.... c'est triste.

Il y a une prise de conscience parcellaire. On considère qu'on fait de la protection et du développement durable parce qu'on a mis des plantes chez soi; mais en même temps on aménage des piscines, du gazon....

Bref on n'est pas dans une conscientisation écologique et collective. C'est seulement de la conscience environnementale orientée. Car Ecologie et Environnement sont deux choses différentes.

Si nous voulons préserver le vivant, il faut réfléchir autrement et mettre tout ce qui a vie au centre de nos préoccupations. C'est une autre culture, une autre façon de produire, bref ce sont des comportements à changer.

Je reste persuadé compte tenu du contexte mondial, que le message écologiste que je véhicule depuis 40 ans est d'actualité. Le dernier référendum de Sainte-Anne avec 43% de participation et 95% de citoyens adhérant à la politique de l'environnement le prouve.

Interview : Marie-Lyne CHATON



PAYSAGE, CHARTES ET ATLAS PAYSAGERS

- Charte de qualité paysagère des Cités Maritimes, collectif, Conseil Général de l'Hérault, Novembre 2005, 76 p
- Méthode pour les atlas de paysages : enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux, rapport, Brunet-Vinck Véronique, Ministère de l'écologie et du développement durable, novembre 2004, 127 p
- Méthode pour des atlas de paysages : identification et qualification, Luginbühl Yves, 1994, MATET, 76 p
- Atlas des paysages Tarnais, collectif, CAUE de Tarn, novembre 2004, 160 p
- La charte paysagère départementale, à la recherche d'un pacte d'harmonie pour le Var : orientations, recommandations paysagères, CAUE du Var, 2004, 50 p
- POS et Paysages : guide méthodologique permettant d'intégrer les préoccupations paysagères dans les POS, Collectif, Diren de Lorraine, date nc, 153 p
- PLU (Fort-de-France, Lamentin, Rivière-Salée) Cdrom, 2008
- Schéma d'Aménagement Régional Martinique, Conseil Régional, Cdrom, 2002
- Les CAUE et le paysage : contribution des CAUE aux Etats généraux du Paysage, suite à l'enquête nationale dans le réseau des CAUE, FNCAUE, novembre 2006, 12 p
- L'inventaire des paysages de l'Aisne, collectif, CAUE de l'Aisne, Cdrom, 2003,
- Itinéraires photographiques : méthode de l'Observatoire photographique du paysage, collectif, MEEDDAT, 2008, 71 p
- Les tempêtes de 1999 dans l'oeil de l'Observatoire photographique du paysage, étude réalisée par l'agence Paysages, Avignon, Ministère de l'écologie et du développement durable, Novembre 2004, 123 p,
- Madinina, la Martinique offerte au ciel, Photographies P Bastin, Conseil Général, 1988, Porte-folio

AMENAGEMENT, ARCHITECTURE, PATRIMOINE

- Evolution et mémoire des paysages Costarmoricains, CAUE Côtes d'Armor, juin 2001, 78 p
- Guide pratique : ma maison dans les Landes, Cazarrès Claire,, Duhart Jacques, CAUE des Landes, (p 45 : la diversité paysagère Landaise) CAUE des Landes, octobre 2007
- Cahier de recommandations architecturales et paysagères en Dordogne, CAUE de Dordogne, fiches, date nc
- Le Nord en mutation n°1 : architecture et paysage, revue du CAUE du Nord, octobre 2008, 110 p
- Lotir autrement, Morice-Perle Laurence, CAUE du Pas-de-Calais, juin 2008, 120 p
- Eyguières, identité et patrimoine local : cahier de recommandations architecturales urbaines et paysagères, collectif, CAUE des Bouches-du-Rhône, date nc, 19 p
- Guide de l'affichage publicitaire dans les paysages martiniquais, Jean-Baptiste Cynthia, 2008, CAUE de la Martinique, 51 p
- Guide pratique d'intégration paysagère : réussir sa construction individuelle, collectif, CAUE Martinique, date nc, 27 p

ARBRES REMARQUABLES

- Les arbres de la Martinique, Poupon Joseph, Chauvin Gérard, ONF Martinique, mai 1983, 256 p
- Guide de gestion contractuelle de l'arbre de Hauts-de-Seine, Conseil Général des Hauts-de-Seine, novembre 2004, 125 p
- Arbres remarquables de Seine-et-Marne, CAUE de Seine et Marne, collectif, 2003, 81 p
- Arbres en questions : fiches conseils de l'arboriculture, collectif, CAUE de Seine-et-Marne, date nc
- Le livre vert de la Martinique, ARDTM, Editions Gondwana, 1999, 86 p
- Les arbres remarquables de la Martinique, Exposition de 18 panneaux, juin 2007

RURAL ET PAYSAGE

- L'agriculture et la forêt dans le paysage, collectif, Ministère de l'agriculture, novembre 2002, 104 p
- L'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage : guide méthodologique, CAUE de la Haute Garonne, date nc, 41 p
- Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de ferme, collectif, FNCAUE, Ministère de l'agriculture, novembre 1997, 39 p
- Paysages d'élevages, paysages d'éleveurs, collectif, Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2006, 38 p
- Atlas de la Sole Agricole en Martinique 2006, 2006 (Cdrom)
- Agriculture et paysages : Témoignages et points de vue des CAUE, Educadri éditions, FNCAUE, collectif, 2009, 112 p
- Agriculture et paysages : Portraits d'ares, EL Hannachi Michel, Piedeloup Laure, FNCAUE, CAUE de Seine-et-Marne, DVD, mai 2009

ENVIRONNEMENT, DIVERSITES ET DYNAMIQUES PAYSAGERES

- Plantes, milieux et paysages des Antilles françaises : écologie, biologie, identification, protection et usages, Sastre Claude, Breuil Anne, éditions Biotope, collection Parthénope, 2007, 672 p.
- Une île, des paysages, Compain Jean-Denis, Martin Francis, CAUE de la Réunion, novembre 1996, 71 p
- Parce que c'est chez moi, Nouvelles Presses Languedoc éditeur, CAUE du Gard, 2008, avril 2008, 101 p
- L'école buissonnière : l'outil de sensibilisation du CAUE du Pas-de-Calais, classeur pédagogique, CAUE du Pas-de-Calais ,date nc
- D'un paysage à l'autre :
Interpréter les paysages de Saône-et-Loire 1 : le guide d'interprétation, CAUE de Saône-et-loire, août 2001 , 113 p.
Interpréter les paysages de Saône-et-Loire 2 : les fiches découvertes, CAUE de Saône-et-loire, août 2001 (13 fiches)

Recherche documentaire
Barbara CICALISE

Glossaire

P.L.U (Plan Local d'Urbanisme) : Principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU.

RAMSAR (convention de) : Traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, visant à enrayer la dégradation et la perte de zones humides, aujourd'hui et demain, en reconnaissant les fonctions écologiques fondamentales de celles-ci ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. La Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971 a,actuellement 158 Parties contractantes qui ont inscrit 1755 zones humides, pour une superficie totale de 161 millions d'hectares, sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. (www.ramsar.org)

T.C.S.P (Transport Commun en Site Propre) : C'est d'abord un site préservé de la circulation automobile et sécurisé qui permet à un matériel roulant de grande capacité de desservir au mieux des axes où se concentrent les plus fortes demandes de déplacements.

Z.P.P.A.U.P (Zones de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) : Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sont élaborées à l'initiative et sous sa responsabilité de la commune, avec l'assistance de l'Architecte des bâtiments de France. Elle est créée et délimitée, après enquête publique, par un arrêté du préfet de région avec l'accord de la commune et après avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites. Elle peut être instituée autour des monuments historiques, dans des quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.

Actualités

Réseau CAUE

Semaine « Agricultures et Paysages » du 11 au 15 mai 2009.

Quatre grands axes ont été mis en place : des événements locaux portés par des CAUE et leurs partenaires, un colloque national le 15 mai 2009 à Paris ayant pour thème « Agricultures et paysages / Paradoxes et dynamiques », l'édition d'un ouvrage présentant des expériences vues par des CAUE en matière de projets de paysages, puis, l'édition d'un film documentaire montrant des portraits d'acteurs du monde rural et de projets de paysages.

Information : www.fncaue.fr

Rendez-vous aux jardins 2009

5-7 juin 2009

Manifestation organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication et mise en œuvre par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), en collaboration avec le Comité des parcs et jardins de France, Rendez-vous aux jardins met à l'honneur des parcs et jardins publics et privés. Cette année encore les jardins martiniquais ont ouvert leurs portes les 5, 6 et 7 juin sur le thème « Terre, Terrain, Territoire ».

Journée du Patrimoine

19-20 septembre 2009

Rendez-vous est donné à tous les 19 et 20 septembre 2009 pour la 26e édition des Journées européennes du patrimoine qui auront pour thème : « Un patrimoine accessible à tous ».

Forum

Le 20 octobre 2008 le Parc naturel régional de la Martinique a organisé son premier forum sur les mornes et les fonds au Conseil Régional de la Martinique. Le thème de cette rencontre portait sur « Le rôle des mornes et des fonds dans la conservation de la biodiversité et des paysages à la Martinique ». Le C.A.U.E. était chargé d'intervenir sur « Les dynamiques paysagères ». Deux autres forums devaient être organisés par la suite : le deuxième forum ayant pour thème « La dégradation des milieux dans les mornes et les fonds et les conséquences » ; le dernier portant sur « La prise en compte des mornes et des fonds et de leurs richesses naturelles, dans le cadre des politiques de protection et d'aménagement du territoire ».

Seminaire

Le CAUE de Guadeloupe a organisé du 12 au 14 novembre 2008 une formation sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (A.E.U.). L'AUE est un outil méthodologique au service du développement durable. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'évolutions réglementaires et législatives dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

30 ans de CAUE à la Martinique

Inauguré en février 1979 par le Conseil Général de la Martinique, le CAUE de la Martinique fête cette année ses 30 ans de promotion pour un meilleur cadre de vie. A suivre....

RECEPTION DU PUBLIC

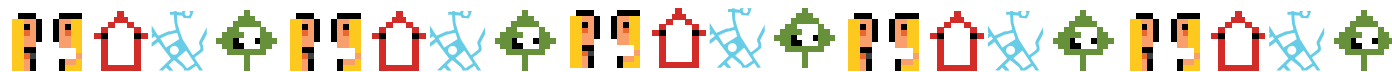
Au siège sur rendez-vous :

Du mardi au vendredi de 08h00 à 13h00 – Les mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

En mairie, sans rendez-vous :

Le mercredi de 8h00 à 11h00 (nous consulter pour les dates et lieux)

Un architecte-conseiller se tient à votre disposition pour répondre à vos questions



La Mouïna
Martinique

Directeur de la Publication : Gilles BIROTA
Rédaction et coordination : Corinne PLANTIN
Conception graphique : Marie-Lyne CHATON
Photos : CAUE - CCIM - H BASTIN - M BELLEMARRE
Photos aériennes : Alain FANCHETTE (ACF)
Imprimerie : L'ARTESIENNE
Tirage 1000 ex.
ISSN : 1960-9736 - Dépot légal : 1er semestre 2009

La Mouïna Martinique,
Imprimé avec de l'encre végétale sur papier
blanc 100 % recyclé mat
31, avenue Pasteur - 97200 Fort de France
Tél. 0596 70 10 10 - 0596 70 10 23
Fax : 0596 60 52 76
Email : caue972@wanadoo.fr
Site Internet : www.caue-martinique.com

